

# BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>



Patrick HERMAN (président)  
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02  
Email : [patrick.herman@free.fr](mailto:patrick.herman@free.fr)

*Contact : Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly  
- Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email : [voide@aliceadsl.fr](mailto:voide@aliceadsl.fr)*

Orly, le 26 novembre 2010

Cabinet Jourdan  
Syndic de copropriété  
52 rue du Général Leclercq  
75014 PARIS

Objet : l'amiante à la tour Albert Paris 13°

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons notre lettre du 26 octobre 2010 vous demandant de faire procéder à un diagnostic étendu et en profondeur sur les flocages des parkings de la tour Albert, 33 rue de Croulebarbe à Paris 13°.

En effet, il n'est pas admissible que des travaux se poursuivent sur ces flocages, comme cela s'est encore produit en octobre alors même que le dossier technique amiante réclame depuis 2005 ce diagnostic et que soient informées les entreprises intervenantes comme la réglementation l'exige.

L'histoire de cet immeuble et les témoignages de copropriétaires lors de nos visites en 2005 nous amènent à penser que très vraisemblablement le flocage d'origine a été enlevé et remplacé par celui actuellement en place. La réglementation à l'époque étant inexistante, il est fort probable que l'enlèvement du flocage originel n'ait été que partiel, ce qui expliquerait les sondages contradictoires depuis, certains révélant de l'amiante, d'autres pas. D'où notre insistance de la **recherche sous le flocage actuel et sur une étendue significative.**

Faute d'avoir réalisé ce diagnostic, vous devez considérer - principe de précaution oblige - que les flocages sont amiantés et en informer les entreprises devant réaliser prochainement des travaux afin qu'elles prennent les mesures de sécurité nécessaires.

Nous osons espérer que cette demande va enfin être prise en considération et que nous n'aurons plus à intervenir sur cet immeuble.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le responsable prévention : Gérard VOIDE

Copie : à l'Inspection du Travail et à la Direction de l'urbanisme chargée du contrôle de la réglementation amiante

---

*Association membre du réseau international Ban Asbestos Network*

*Pour l'interdiction de l'amiante dans le monde - Déclarée en sous-préfecture de Millau le 18 Juillet 1995*